



Sauveteurs secouristes du travail

Maintien et actualisation des compétences

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Référence
STD-SSTHA52

Pré Requis

- Un certificat de SST de moins de 2 ans.
- Le SST qui n'aurait pas suivi une session de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC) de SST dans le délai de 2 ans n'est plus inscrit sur les listes des SST de l'entreprise. Cependant son obligation de porter secours demeure. La validation des 7 compétences attendues lors d'une session MAC permet de délivrer un nouveau certificat de SST pour 24 mois.

Public Concerné

Toute personne titulaire d'un certificat de Sauveteur-Secouriste du Travail ou d'un précédent MAC SST de moins de deux ans.

Objectifs :

- Mettre à niveau, compléter et perfectionner ses connaissances et compétences de Sauveteur-Secouriste du Travail
- Obtenir le renouvellement de son certificat de SST

Le + métier :

Au cours de la formation MAC, le SST est mis en situation d'accidents du travail simulés. Le SST doit montrer sa capacité à mettre en oeuvre les 4 compétences évaluées en intervenant efficacement face à la situation proposée. Ce comportement du SST est évalué sur la "grille de certification des compétences du SST - Maintien et Actualisation des compétences" de l'INRS. Tout au long du MAC, ses compétences en matière de prévention sont évaluées par 3 items. Si les 7 compétences sont acquises à l'issue de la journée de formation, le SST valide son Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail pour 2 ans. Un nouveau certificat édité par l'INRS sur FORPREV lui sera envoyé via son service formation dans la semaine qui suit la session

Contenu

Tour de table

Echanges sur les pratiques et les questions depuis la dernière formation ou MAC SST.

Evaluation formative de l'action de protection et de secours du SST

Elle est basée sur des accidents du travail (AT) simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST : Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir, Action de prévention qui aurait pu éviter l'accident.

Révision des gestes d'urgence (les items révisés sont basés sur le constat d'écarts de l'évaluation précédente ; tout le programme ne sera pas revu) :

- Déterminer l'action déduite de l'examen préalable ; la mettre en oeuvre ; vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ; adapter l'action en cas d'apparition de nouveaux signes, jusqu'à l'arrivée des secours spécialisés.
 - a) La victime saigne abondamment - cas particuliers,
 - b) La victime s'étouffe,
 - c) La victime se plaint d'un malaise,
 - d) La victime se plaint de brûlures - cas particuliers,
 - e) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
 - f) La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
 - g) La victime ne répond pas mais elle respire - cas particuliers
 - h) La victime ne répond pas et ne respire pas :RCP (Réanimation Cardio-Pulmonaire) et utilisation au plus tôt du DAE (Défibrillateur Automatisé Externe => DSA ou DEA) sur l'adulte, l'enfant et le nourrisson
- Actualisation de la formation :
 - o Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : le SST premier maillon de la Prévention dans l'entreprise et de l'information des dangers observés ; dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.
 - o Situations inhérentes aux risques spécifiques à l'entreprise, à l'établissement, à la profession d'après les préconisations du médecin du travail. On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation initiale.
- Modifications et compléments au programme depuis la dernière formation continue ou la formation initiale.



Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



• Réponse aux questions que le SST se pose dans la mise en oeuvre pratique de son rôle dans l'entreprise, des actions de secours qu'il a entrepris ou sur ses connaissances ou savoir-faire.

Validation du SST : 2 épreuves certificatives

- Epreuve 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulé (action/analyse), le participant devra montrer sa capacité à mettre en oeuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement (4 compétences évaluées);
- Epreuve 2 : Lors d'un entretien avec le formateur, le participant devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention (3 compétences évaluées).

Un nouveau certificat édité par l'INRS sur FORPREV sera envoyé au participant via son service formation dans la semaine qui suit la session.

Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur SST habilité suivant le dispositif INRS imposé

Moyens pédagogiques

Cas concrets d'évaluation, Discussions de groupe, Ateliers d'apprentissage, Exposés didactiques complémentaires, Exercices pratiques, Mannequins adulte, enfant et nourrisson ; Défibrillateur Automatisé Externe (DAE), Plan d'intervention du SST.

Moyens d'encadrement de la formation : La formation est dispensée par un formateur titulaire du certificat de formateur SST en cours de validité.

Nombre de stagiaires par session : 4 minimum / 10 maximum.

Modalités d'évaluation

Evaluation par le formateur conformément au dispositif INRS.

Modalités d'Accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations